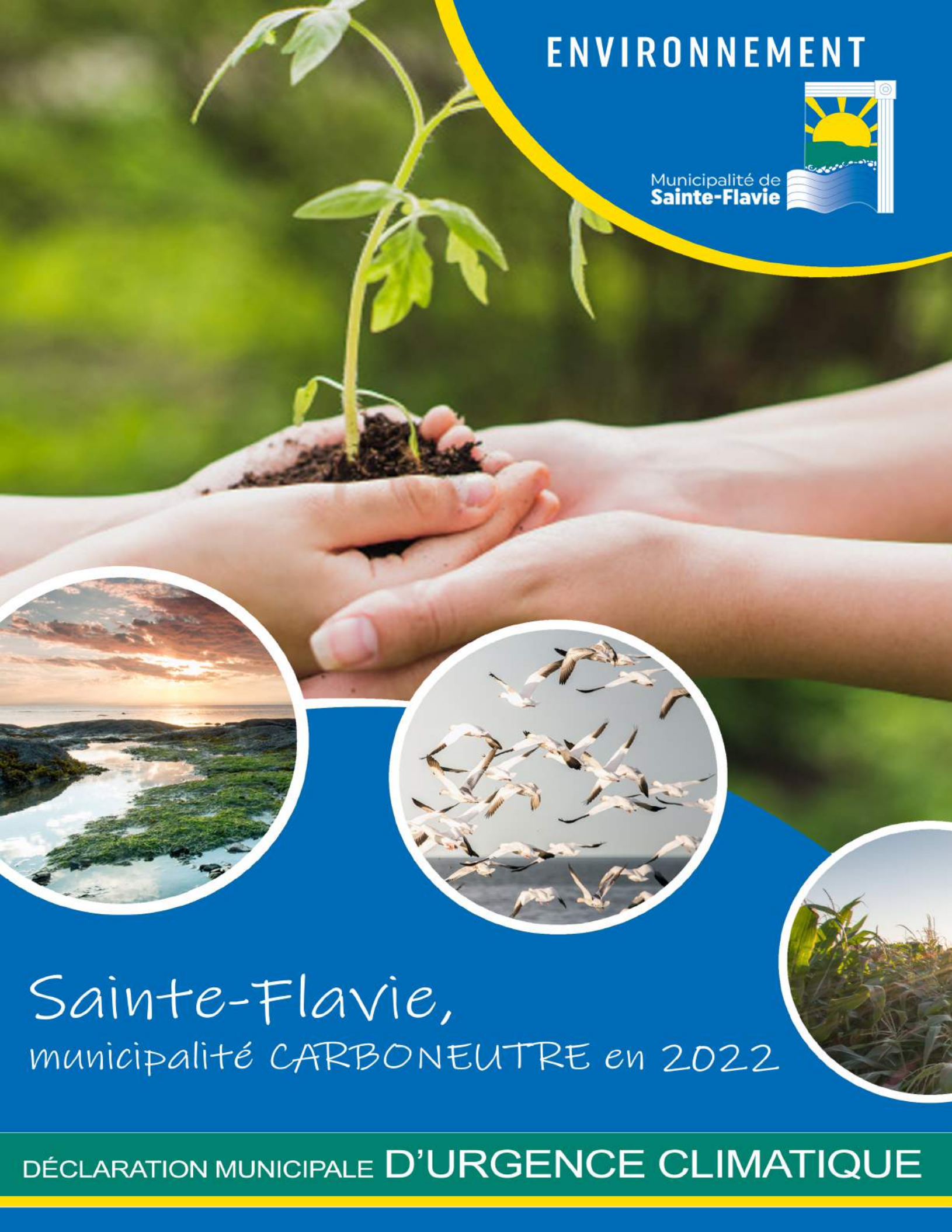


ENVIRONNEMENT

Municipalité de
Sainte-Flavie



Sainte-Flavie,
municipalité CARBONEUTRE en 2022

DÉCLARATION MUNICIPALE D'URGENCE CLIMATIQUE



Sainte-Flavie, municipalité carboneutre en 2022.

Chers (ères) Flaviens – Flaviennes,

Les municipalités et leurs élu-e-s ont un rôle de premier plan à jouer dans la protection de l'environnement et de la biodiversité, la lutte aux changements climatiques et la mise en œuvre d'un développement durable.

À l'automne 2018, le conseil municipal de Sainte-Flavie adoptait ainsi une position ferme sur l'environnement et signifiait son intention d'agir - à court terme - par l'adoption de la **Déclaration d'Urgence Climatique (DUC)**.

Cette déclaration incite entre autres : « à la réduction immédiate des émissions de gaz à effet de serre et appelle à la mise en marche de tous les plans de transformation sociale, économique et énergétique reconnus par la communauté scientifique afin de sortir de la dépendance des énergies fossiles et déclencher une transition vers une société neutre en carbone. »

Nous annonçons à ce moment que Sainte-Flavie entamerait – elle aussi – une démarche de réflexion sur ses pratiques et que nous annoncerions des actions concrètes en cohérence avec cette position.

L'intention de votre conseil municipal est aujourd'hui – par la mise en place de mesures concrètes - **de passer de la parole aux actes** pour contribuer de manière significative à la dynamique de changement souhaitée en cette période d'urgence climatique.

Sainte-Flavie fait ainsi partie de ces municipalités québécoises qui s'engagent pour l'environnement, qui mobilisent sa population et revendiquent des actions concrètes de la part des gouvernements à Québec et à Ottawa.

« Il y a urgence d'agir et ça doit se traduire sur le terrain, à Sainte-Flavie. »

Cette déclaration n'est pas faite à la légère. Les conséquences des dérèglements climatiques sont vécues dans les localités qui sont les premières à payer les pots cassés. Tout cela affecte d'une façon ou d'une autre les infrastructures municipales et la qualité de vie des citoyens. C'est ainsi que votre municipalité a adopté un plan ambitieux pour atteindre un équilibre en termes d'émission polluante, soit celui de devenir carboneutre d'ici 2022. (cf. page 2)

Voici donc la première série de mesures que votre municipalité met de l'avant pour contribuer à atteindre cet objectif ambitieux.

Nous vous remercions pour votre collaboration dans l'atteinte de ce plan environnemental.

Jean-François Fortin, maire de Sainte-Flavie

« AU RYTHME ACTUEL AUQUEL NOUS JETONS NOS BOUTEILLES EN PLASTIQUE, NOS SACS ET RÉCIPIENTS SUITE À UN SEUL USAGE, IL Y AURA PLUS DE PLASTIQUE QUE DE POISSONS DANS LES OCÉANS À L'HORIZON 2050 ET ENVIRON 99% DES OISEAUX MARINS AURONT INGÉRÉ DU PLASTIQUE. » (source officielle : ONU)



DÉCLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D'URGENCE CLIMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre et l'augmentation de la température moyenne du globe dérèglent rapidement le climat de notre planète et sont en voie de compromettre les générations actuelles et futures;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des études scientifiques démontre la nécessité d'agir en vue d'inverser la tendance;

CONSIDÉRANT QUE le dernier Rapport spécial, approuvé le 6 octobre 2018 par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), principal organisme international chargé d'évaluer les activités scientifiques consacrées aux changements climatiques, aux conséquences de ces changements, aux risques potentiels qui y sont liés et aux mesures susceptibles d'être prises pour en restreindre les effets, fait ressortir l'urgence d'intervenir;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Flavie, à l'instar de ses citoyens et citoyennes, est consciente de l'importance de rallier l'ensemble des décideurs politiques et tient à démontrer son intérêt à s'impliquer et à s'investir dans la lutte contre le réchauffement climatique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Flavie a déjà mis en œuvre plusieurs actions qui visent à protéger l'environnement et souhaite poursuivre son engagement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement que le Conseil de la municipalité de Sainte-Flavie:

DEMANDE et invite les différents paliers gouvernementaux, partis politiques, acteurs publics et privés, à considérer sérieusement l'état actuel du climat et les risques associés à l'augmentation de la température moyenne du globe dans toutes les politiques et stratégies de développement et de croissance;

S'ENGAGE à analyser la mise en place de diverses initiatives pour diminuer l'impact environnemental, à court, moyen et long terme, sur l'ensemble de son territoire;

INVITE les différentes industries, commerces et institutions ainsi que l'ensemble des citoyens à jouer un rôle de premier plan dans la réduction des gaz à effet de serre et autres impacts environnementaux;

TRANSMET la présente résolution aux instances gouvernementales fédérales et provinciales nécessairement concernées par l'urgence d'agir à la sauvegarde de la Terre.

Réalisation d'une étude d'analyse sur les émissions de GES sur le territoire de Sainte-Flavie

Mise en place des mesures compensatoires pour devenir une municipalité carboneutre en 2022.

Selon l'Office québécois de la langue française, être **carboneutre** signifie **réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)** dans l'atmosphère ou à compenser les émissions qui n'ont pu être réduites, en posant des actions écologiquement responsables. Ainsi, pour se faire, une municipalité doit travailler avec ses citoyens et les entreprises sur son territoire afin de contrebalancer son empreinte carbone.

Différentes actions écologiquement responsables peuvent être posées telles que le compostage, la plantation d'arbres et l'achat de crédits de carbone.

Trois grandes étapes sont nécessaires pour arriver à la carboneutralité : Identification et quantification des émissions de gaz à effet de serre, si possible la réduction de ces émissions et enfin, la compensation des émissions excédentaires (plusieurs méthodes possibles).

De plus en plus de villes à travers le monde prennent des engagements notoires afin de réduire leurs émissions de GES et de participer à la lutte contre les changements climatiques. Copenhague, Montréal ou encore les municipalités de la MRC de Maskinongé en sont quelques exemples. Ainsi, afin de rejoindre l'engagement de ces municipalités, Sainte-Flavie a l'objectif de devenir une **municipalité carboneutre d'ici 2022**. La première étape est la réalisation d'une analyse des émissions à GES produits sur le territoire flavien.

En considérant toutes ces informations et avec l'objectif de devenir une municipalité carboneutre à l'horizon 2022, **la Municipalité de Sainte-Flavie va entreprendre une démarche d'analyse sur l'émission de GES produits sur son territoire et mettra en place des mesures de compensation pour atteindre un équilibre d'ici 2022.**

Création d'un Fonds vert pour la réalisation de projets à caractère environnemental sur le territoire

Les changements climatiques sont un problème commun à tout citoyen. Chacun doit se sentir concerné et agir pour relever le défi que cela engendre. *La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement* en 1992 énonce que « **la meilleure façon de traiter les problèmes environnementaux est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés...** » et certains chercheurs indiquent même qu'**une participation citoyenne augmente la cohésion au sein des communautés** car ils y sont actifs et prennent part aux décisions qui les concernent.

Avec les dernières marches pour l'environnement qui se sont développées à travers le Québec au cours de l'automne 2018, il a pu être observé que la mobilisation autour des enjeux environnementaux se manifeste de plus en plus à l'échelle locale. Il est important de donner à la population locale (citoyens, comités de citoyens, entreprises et organismes locaux) des moyens pour réaliser les différentes actions dans la lutte contre les changements climatiques. Inspiré du concept de Fonds vert mis en place en 2006 par le gouvernement afin de favoriser le développement durable du Québec par la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques, **la création d'un Fonds vert au sein de la municipalité de Sainte-Flavie** permet aux citoyens, entreprises, organismes et comités locaux de **mettre en place des mesures et des pratiques écologiques sur son territoire**.

Ce Fonds vert municipal sera constitué d'une enveloppe de départ de 20 000\$. La Municipalité s'engage à réinjecter un montant de 10 000\$ par année dans ce Fonds, qui pourra être alimenté par d'autres sources de revenus. Un appel de projet annuel sera réalisé dans le but de susciter la mise en place d'actions environnementales (investissement, développement d'infrastructures, activités écoresponsables, etc.) sur le territoire de la municipalité. Grâce à ce Fonds, chaque citoyen pourra aussi compenser son empreinte carbone émise lors d'activités générant des gaz à effet de serre (voyage en avion par exemple) par un don.

En considérant toutes ces informations et avec l'implication des citoyens, la municipalité de Sainte-Flavie va entreprendre la création d'un Fonds vert pour la réalisation de projets à caractère environnemental sur son territoire.

Pour cela, une politique municipale sera adoptée et entrera en vigueur dès janvier 2020 afin de mettre en place un Fonds vert au sein de la municipalité.

Les industries, commerces et institutions seront intégrés à la collecte du compost de la municipalité dès 2020

L'élimination des matières organiques par enfouissement est le **5ème secteur le plus important qui génère des gaz à effet de serre** responsables des changements climatiques au Québec, soit 6,2 % des émissions totales.

C'est ainsi que l'action 14 du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles mise en place par le gouvernement prévoit **un recyclage à 100% des matières organiques au sein des institutions, commerces et industries d'ici 2020.**

Au niveau de la MRC de La Mitis, c'est alors **1 500 tonnes** qui pourraient potentiellement être détournées de l'enfouissement. Une ressource sera mise à disposition en 2019-2020 pour accompagner l'implantation de la collecte des matières organiques dans les institutions, commerces et industries.

En considérant toutes ces informations, la municipalité de Sainte-Flavie a décidé d'implanter la collecte des matières organiques dans les institutions, commerces et industries de son territoire.

Un règlement municipal sera adopté entrera en vigueur en janvier 2020 pour la mise en place de la collecte sélective des matières organiques pour les industries, commerces et institutions.

La Municipalité financera l'acquisition des conteneurs requis et redistribuera les coûts sur quatre ans à même les taxes municipales pour diminuer le coût lié à la mise en place de ce nouveau système de collecte.

Installation de bacs de compostage sur le territoire de Sainte-Flavie

Au Québec, nous produisons 20 tonnes de matières résiduelles chaque minute. En plus d'être coûteux, l'enfouissement des matières organiques produit du **méthane, gaz à effet de serre 25 fois plus puissant que le CO₂.** C'est pourquoi, le compostage est une solution écologique et facile qui permet de réduire ces matières destinées aux sites d'enfouissement ou à l'incinération.

Un des objectifs que le gouvernement s'est fixé par rapport à cette catégorie de déchets est de recycler **100 % des matières organiques pour 2022.** Cependant, au Québec, seulement **30 % des municipalités offrent, aujourd'hui, la collecte porte à porte des matières organiques.** La municipalité de Sainte-Flavie fait partie de ces 30 %.

Notre territoire est connu pour être un lieu de passage touristique lors de la saison estivale. La place Flavie-Drapeau, par exemple, est un site idéal pour se restaurer sur les tables de pique-nique.

De ce fait, la mise en place de bacs de compostage sur les places publiques du territoire permet d'appuyer l'effort des citoyens dans leur démarche de compostage et ainsi, de sensibiliser la population aux défis environnementaux auxquels nous faisons face.

En considérant toutes ces informations, la municipalité de Sainte-Flavie a décidé d'installer des bacs de compostage sur son territoire.

Élimination des matières plastiques à usage unique sur le territoire de Sainte-Flavie

Pailles, bouteilles, sacs et tous plastiques d'emballage

La majorité des plastiques sont produits à partir de produits chimiques dérivés de ressources polluantes et non renouvelables que sont le pétrole, le gaz naturel et le charbon. Le plastique est également difficilement recyclable. Seulement 9 % des produits plastiques produits ont été recyclés et avec sa légèreté, il peut se promener au gré du vent dans la nature.

Les propriétés qui font du plastique un matériau durable et résistant à la dégradation rendent sa décomposition totale presque impossible.

Ainsi, la plupart des articles en plastique ne disparaissent jamais complètement mais deviennent de plus en plus petits. Par exemple, la décomposition des pailles en plastique prend entre 200 et 400 ans.

C'est donc, selon l'ONU, **300 millions de tonnes de déchets plastiques** qui sont produits chaque année (soit **10 % des déchets produits sur Terre**) et plus de **8 millions de tonnes de plastique** qui sont déversées dans les océans chaque année (soit **80 % des déchets présents dans les océans**).

Cette pollution cause des **dommages à plus de 800 espèces animales marines**.

En considérant toutes ces informations, la municipalité de Sainte-Flavie a décidé de ne plus utiliser de matière plastique à usage unique sur son territoire.

Pour cela, un règlement municipal sera adopté et entrera en vigueur en janvier 2020 interdisant aux commerces toute utilisation de pailles en plastique, toute vente de bouteilles en plastique et toute utilisation de plastiques d'emballage à usage unique.



Élimination progressive des emballages en plastique de type 6 (polystyrène) à usage unique dans les commerces de Sainte-Flavie

Le polystyrène, souvent identifié comme le plastique n°6, est recyclable dans son ensemble. Cependant, **sur les 22 000 tonnes qui sont générées chaque année, seulement 18 % sont recyclées**. Cela pour une simple raison économique. En effet, la styromousse est une matière constituée de **plus de 90 % d'air et de seulement moins de 10 % de plastique**. Ainsi, transporter de l'air à un prix élevé et le retour sur investissement n'est pas attirant pour les récupérateurs.

Ajoutons à cela que son faible poids combiné à la volatilité des particules de polystyrène expansé fait en sorte qu'il **se répand plus facilement dans la nature**. Sans oublier que comme tout plastique, sa fabrication est faite à partir de produits chimiques dérivés de ressources polluantes et non renouvelables.

Peu de municipalités au Québec l'acceptent au recyclage et seules quelques MRC ont un éco-centre équipé pour le recevoir. L'éliminer de nos habitudes de consommation reste la principale et meilleure option pour réduire les 22 000 tonnes fabriquées annuellement.

En considérant toutes ces informations, la municipalité de Sainte-Flavie a décidé de ne plus utiliser de matière plastique n°6 à usage unique sur son territoire.

Pour cela, un règlement municipal sera adopté et entrera en vigueur en janvier 2020 interdisant aux commerces toute utilisation de contenant à usage unique en styromousse.

Installation de bornes de recharge et supports pour les moyens de transport alternatif à la voiture

*Implantation de supports à vélo sur les places publiques de la municipalité
et de deux bornes de recharge pour les véhicules électriques.*

Selon le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, **40 % de l'ensemble des émissions des gaz à effet de serre (GES) sont produits par le secteur des transports**, dont la moitié provient des véhicules légers. Ces émissions sont en constante augmentation depuis 1990.

Avec les premiers kilomètres qu'elle effectue lors d'un déplacement, une voiture pollue davantage. Et, il est de notoriété que les maladies respiratoires et la sédentarité qu'engendre son utilisation affectent aussi notre bien-être moral et physique, en plus d'augmenter les risques de maladies cardio-vasculaires et d'obésité. Ainsi, pour les courtes distances, le vélo s'avère une option écologique et saine pour la santé.

Pour les plus longues distances, la voiture électrique est proposée comme alternative car elle ne génère aucune émission de CO₂ lors de son utilisation. En 2019, au Québec, c'est plus de **41 000 véhicules électriques** qui circulent et près de **1 500 bornes électriques installées** à travers le Québec dont **33 dans le Bas-Saint-Laurent**. La recharge peut notamment se faire lors de déplacements de longues distances grâce à un réseau de bornes de recharge publiques situées le long des principaux axes routiers.

En considérant que la municipalité de Sainte-Flavie est située sur un des principaux axes touristiques menant à la Gaspésie, que la voiture électrique se développe, que le Canada s'est engagé à faire passer ses émissions de CO₂ de 732 mégatonnes, en 2005, à 513 mégatonnes d'ici 2030, il est important d'offrir à la population des structures pour l'utilisation de ces transports alternatifs à la voiture conventionnelle.

Pour cela, dès l'été 2019, la municipalité de Sainte-Flavie fera installer deux bornes de recharge pour les véhicules électriques au cœur du village et mettra en place des supports à vélo dans les places publiques de Sainte-Flavie (Place Flavie-Drapeau, Place Jean-Philippe Roy et au quai).



Interdiction d'utiliser l'engrais chimique et les pesticides pour tout usage résidentiel

En agriculture, les engrais chimiques sont administrés en vue d'augmenter le rendement des cultures. Il existe trois principaux types d'engrais chimiques : **les azotés, les phosphatés et les potasses**.

Ces trois composants peuvent avoir des **effets néfastes sur la santé** (transformation du nitrate en nitrite qui, à une certaine dose peut provoquer la méthémoglobinémie ou la maladie bleue), et **sur l'environnement** (pollution des nappes phréatiques et phénomène de l'eutrophisation qui entraîne la disparition de nombreuses espèces).

Avant les années 1950, la teneur en nitrates par litre d'eau n'excédait pas 1 mg/l. Aujourd'hui, elle est supérieure à 50 mg/l, ce qui est la limite déterminée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour considérer une eau comme étant potable.

Les **pesticides**, quant à eux, sont des **substances chimiques** utilisées pour tuer les végétaux et animaux indésirables. Tout comme les engrais chimiques, ils sont dangereux pour la santé et l'environnement.

Au Canada, c'est **59 % des ménages qui utilisent de l'engrais chimique ou des pesticides**.

En considérant toutes ces informations, la municipalité de Sainte-Flavie a décidé d'interdire l'utilisation des engrais chimiques et des pesticides pour l'usage résidentiel.

Pour cela, un règlement municipal sera adopté et entrera en vigueur en janvier 2020 pour l'interdiction des engrais chimiques à des fins d'usage résidentiel.

Interdiction de la fracturation hydraulique sur le territoire de Sainte-Flavie

La fracturation hydraulique est une méthode qui permet l'exploitation des gisements de gaz de schiste jusqu'ici inaccessibles.

Chaque exploitation occupe, en général, une surface moyenne de 3,6 ha et nécessite près de **20 millions de litres d'eau** (consommation quotidienne de 100 000 habitants).

Selon différentes études, outre la **destruction du paysage**, cette pratique engendre de nombreuses conséquences sur l'environnement et la santé. En effet, **l'eau qui ressort est chargée de produits chimiques**, des gaz sont libérés dans l'atmosphère et **les nappes phréatiques sont souvent contaminées** par les gaz dû à des fuites d'hydrocarbures dans les tuyaux.

On assiste également à **une circulation de produits radioactifs** provoquée par la fracturation, ce qui provoque une augmentation du taux d'éléments radioactifs dans l'eau.

Enfin, la fracturation occasionne également la libération de contaminants tel que **le benzène** souvent retrouvé dans l'eau et l'air des sites de forage.

Ce composé organique est cancérogène et suscite des problèmes, entre autres, respiratoires chez les enfants, de développement pour les fœtus ou encore de malformations cardiaques. Autre gaz contaminant retrouvé, **l'éthane**, qui lui, contribue à la formation d'ozone de basse altitude ainsi que des problèmes respiratoires chez l'Homme.

En considérant toutes ces informations et en vue de protéger les sources d'eau potable, la municipalité de Sainte-Flavie a décidé d'interdire la fracturation hydraulique sur son territoire par voie de résolution.

Le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Flavie se positionne formellement, à l'unanimité, contre toute exploration et/ou exploitation de gaz ou de pétrole sur son territoire.

Remboursement des permis résidentiels pour les travaux de rénovation et/ou construction durable

Dans ce contexte de changements climatiques, la municipalité de Sainte-Flavie souhaite **sensibiliser sa population aux pratiques durables** en matière de construction/rénovation. Ainsi, quand les travaux résidentiels sur son territoire démontrent un respect des principes de rénovation et de construction écoresponsable, la Municipalité rembourse le coût du permis.

Tout type de pratique durable sera encouragée et considérée, tant en ce qui a trait au choix des matériaux, à l'aménagement du terrain qu'à l'économie d'eau ou d'énergie.

Parmi les mesures rendant un chantier résidentiel admissible, on retrouve le fait de privilégier le bois certifié FSC ou torréfié au bois traité, la plantation d'arbres, le choix de plantes à faible entretien, l'utilisation d'un pavage perméable, l'installation d'une thermopompe ENERGY STAR ou encore l'isolation d'un grenier, d'un sous-sol ou de murs avec les matériaux Écologo ou Greenguard.

Les permis doivent être obtenus **entre le 23 avril et le 31 octobre de chaque année** et la demande de remboursement transmise **avant le 15 novembre** de la même année.

En considérant toutes ces informations, *la Municipalité de Sainte-Flavie va entreprendre une démarche de sensibilisation aux pratiques durables en mettant en place un système de remboursement des permis résidentiels qui démontrent un respect des principes de rénovation et de construction écoresponsable.*

SOYONS
TOUS
CONCERNÉS



▶ ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/terminologie_deve_durable/fiches/carboneutre.html
<https://www.carboneutre.ca/>
<https://arbrescanada.ca/blogue/compensation-des-emissions-decarbone-une-maniere-differente-de-reduire-les-gaz-a-effet-de-serre/>
<https://www.ledevoir.com/politique/montreal/536579/vers-un-montreal-carboneutre-en-2050>
<https://novae.ca/2009/04/un-guide-pour-des-evenements-carboneutres/>

▶ FONDS VERT À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL

<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/468584/environnement-des-citoyens-de-plus-en-plus-mobilises>
<https://www.gaiapresse.ca/2010/06/la-participation-publique-en-environnement-a-un-prix/>
https://www.usherbrooke.ca/environnement/FileManager/sites/environnement/documents/Essais_2015/Lortie-Fournier_E_2015-01-23_.pdf
<http://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/>

▶ IMPLANTATION DE COLLECTE DE MATIÈRES ORGANIQUES et BACS DE COMPOSTAGE

<https://equiterre.org/geste/le-compostage-simple-et-naturel>
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1103487/collecte-matieres-putrescibles-quebec-composte-bacs-bruns>

▶ PLASTIQUES À USAGE UNIQUE

<https://www.un.org/fr/>
<https://www.unenvironment.org/interactive/beat-plastic-pollution/fr/>
<https://equiterre.org/actualite/laccablant-constat-de-la-pollution-plastique>

▶ EMBALLAGE DE PLASTIQUE DE TYPE 6 (POLYSTYRÈNE)

<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/515088/le-polystyrene-ce-mal-aime-du-bac-de-recyclage>
<https://blogue.cascades.com/2015/11/03/polystyrene-recyclable-non/>
<https://bricabacs.com/patentes/plastique-6-styromousse/>
<https://eco-energie-montreal.com/post/petition-afin-de-bannir-les-produits-demballage-en-plastique-de-type-6/>

▶ TRANSPORT ALTERNATIFS ET BORNES DE RECHARGE

<http://www.hydroquebec.com/electrification-transport/voitures-electriques/choix-ecologique.html>
<https://equiterre.org>
<https://www.aveq.ca/meacutedias.html>
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1143161/mckenna-environnement-canada-reduction-cible-gaz-effet-serre-canada-climat>

▶ ENGRAIS CHIMIQUES ET PESTICIDES

<https://www.futura-sciences.com/planete/questions-reponses/pollution-engrais-pollution-agricole-dangereuse-5958/>
<http://equiterre.org>
<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/utilisation-pesticides-engrais-chimiques-menages.html>

▶ FRACTURATION HYDRAULIQUE

https://centrere.uqam.ca/wpcontent/uploads/sites/12/2018/06/ENERGIES_FOSSILES_FRACTURATION_RISQUES_SANTE_E_NOTEBAERT.pdf
<https://www.energuide.be/fr/questions-reponses/quest-ce-que-le-gaz-de-schiste-et-la-fracturation-hydraulique/2247>



775, route Flavie-Drapeau
Sainte-Flavie, QC, G0J 2L0

418 775-7050

info@sainte-flavie.net - www.sainte-flavie.net

